



VILLE D'OLORON STE-MARIE

DECISION DU MAIRE

2024 / 41

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE EMETTEUR : SERVICE PATRIMOINE BATI
OBJET : CARRELAGE REFACTOIRE ECOLE NAVARROT

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU les articles L.2123-1 & R.2123-1 1^{er} alinéa du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires aux travaux prévus à l'Ecole Navarrot – Carrelage du réfectoire de l'Ecole Navarrot,

CONSIDERANT la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique lancée en date du 11/07/2024 avec remise des offres le 19/07/2024,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché de la réfection du carrelage de l'Ecole Navarrot, comme suit :

- LOT 1 : « Pose siphon de sol » - Entreprise SEEB BORDATTO pour 3 532.80 € TTC
- LOT 2 : « Fourniture et pose de carrelage » - Entreprise ERBINARTEGARAY pour 13 351.60 € TTC

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de l'opération s'élève à 16 884.40 € TTC.

ARTICLE 3 : DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement,

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision,

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du Contrôle de Légalité,

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Entreprise SEEB – BORDATTO,
- Entreprise ERBINARTEGARAY,
- Service Patrimoine Bâti,
- Service Finances.

Fait à Oloron Ste-Marie, le 29 juillet 2024

PUBLIÉ LE : 30/07/2024



Par délégation du Maire,
la Première Adjointe,

Marie-Lyse BISTUÉ

